

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Steve MORIN, Ginette GARNIER, David CHAMARD, Quentin MISBERT , Marine HAGRON, Tony LABASSE, Jessica MASSIOT et Lucile RICHARD

Absents excusés :

François RIGAUX

Pouvoirs :

RIGAUX François donne pouvoir à Gérard BACHELIER

Secrétaire de séance :

Ginette GARNEIR

Séance du 30 janvier 2025

Convocation du 23 janvier 2025

Délibération N° DCM.2025-04

Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Marsais s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Prédict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de la crise
- De cartes d'actions individuelles (inondation, feu et tempête) qui regroupent pour chacune les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan communal de Sauvegarde.

DECISION : Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

A Marsais, le 30 janvier 2025

Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
Ginette GARNIER



Le Maire,
Steve GABET

